



# Conditions d'échanges individuels Unterhaching

## (Allemagne)

- **Etre résident au Vésinet au moment du dépôt de la candidature**
- **Etre adhérent au Comité de Jumelages du Vésinet** (cotisation 15 € par an et par famille)
- **Période du séjour** : à déterminer avec la famille d'accueil.
- **Inscriptions** : à partir de la rentrée, aux permanences du Comité de Jumelages. **Remplir un dossier d'inscription** : (fiche de candidature + fiche conditions de stage signées - par les parents si le candidat est mineur) avec 1 chèque de cotisation (15€) + 1 chèque de 50€ de frais de dossier (chèques à l'ordre du Comité de Jumelages).

### Déposer ou envoyer le dossier au Comité de Jumelages

3 avenue des Pages, 78110 Le Vésinet

+ envoyer par mail le dossier scanné à : [caroline.arnouxnicolas@gmail.com](mailto:caroline.arnouxnicolas@gmail.com)

Cc : [edith@fischhof.com](mailto:edith@fischhof.com)

- **Billet d'avion ou de train** pour se rendre à Unterhaching à la charge des participants.
- **Autres démarches** : Prévoir carte d'identité en cours de validité + autorisation de sortie du territoire pour les mineurs (ou passeport en cours de validité). Demander une Carte européenne d'assurance maladie à votre Centre (délai de 1 mois environ)
- **Au retour du séjour, merci de prévoir un témoignage court** (photos + texte) qui sera publié sur le site du Comité des Jumelages (tacite autorisation du droit à l'image).

Nous rappelons que le Comité de Jumelages n'est pas l'organisateur de ce séjour. Notre rôle se limite à la mise en relation avec les familles d'accueil. Le Comité de jumelages du Vésinet ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de tout incident ou accident pouvant survenir pendant le séjour.

**Je m'engage à vérifier que mon enfant est bien assuré pour le risque santé et qu'il dispose d'une assistance maladie, accident, rapatriement durant son séjour. J'ai bien noté qu'il doit partir avec le numéro de téléphone et le numéro de contrat de son assistance.**

Les frais de dossier seront encaissés par le Comité de Jumelages dans tous les cas de désistement.

Lu et approuvé (mention manuscrite) :

Au Vésinet, le :

Signature (des parents, si le candidat est mineur) :

Lu et approuvé, le.....